



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 75595

Texte de la question

M. Jean-Charles Cavaillé attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le défaut de prise en charge stéréophonique des appareils de correction auditive pour les personnes âgées de vingt ans et plus. Les différents groupes de pression et notamment l'Association des malentendants et devenus sourds de Bretagne sud, ont noté son accord. Ces responsables soulignent le coût élevé des appareils, qui est de l'ordre de 3 000 euros. De fait, de nombreux patients ne sont pas équipés. Or il déplore qu'aucun texte ne soit venu confirmer cette annonce. Aussi, il lui demande de lui faire connaître son intention permettant de concrétiser cette proposition, répondant ainsi aux attentes d'une catégorie de Français déjà démunis.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Cavaillé](#)

Circonscription : Morbihan (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75595

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2070